

## **Mairie de Les Vallées de la Vanne**

**Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles**

5 route du miroir - Theil sur Vanne

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2016**

## **Extraits du procès-verbal consultable en mairie**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 octobre 2016, s'est réuni sous la présidence de Bernard Romieux*

**Présents :** Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Gérard TERVILLE, Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Bernard PERRIN-BONNET, Claudine LECLERC, Elisabeth ROGER, Camille BRAULT, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Jean-Marc HAMARD, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Bernard DAVOUST

**Représentés:** Francis HUVER, Florent MIGNOT, Patrick MORCEL, Sébastien BARRE, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Marie-José MASSON

**Excusés:** Lionel LANGUILLAT, Marie Laure CABOURDIN

Secrétaire de séance : Luc Maudet

Monsieur le maire annonce la démission de Jean-Claude Fert conseiller municipal élu par Vareilles.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans observation particulière.

**Agenda d'accessibilité** (DE\_2016\_125) point rajouté à l'ordre du jour.

Monsieur le maire demande l'autorisation de présenter un point supplémentaire à l'ordre du jour: lui donner l'autorisation de mettre en place et signer l'agenda d'accessibilité des églises de Theil et de Vareilles. Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

**Borne électrique sur la commune de Chigy** (DE\_2016\_126 ) Suite à la demande du SDEY le conseil municipal est invité à préciser dans sa délibération les montants incombant à chaque partie. Le montant restant à charge de la commune est de 2 300 € HT.

**Biens sans maître sur la commune historique Chigy** (DE\_2016\_127) Le maire présente le processus engagé par le préfet de l'Yonne concernant des parcelles n'ayant pas de propriétaire connu, (WE13, WE55, WI108, WK12 et WL38) après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité que ces parcelles entrent dans l'actif de la commune.

**Don de parcelles sur la commune historique de Vareilles** (DE\_2016\_128) suite à la proposition de don d'un administré propriétaire de parcelles D279, D501 et ZB 162), le conseil municipal accepte de les intégrer à l'actif de la commune des Vallées de la Vanne et propose que les actes soient réalisés en interne, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Acquisition ATR**, (DE\_2016\_129) Suite à la délibération prise pour l'acquisition auprès du département des anciens bâtiments de l'ATR il convient d'ajouter la parcelle Y376 qui n'a pas été mentionnée, cette disposition est adoptée à l'unanimité.

**Harmonisation de la taxe d'aménagement** (DE 2016 130) le conseil municipal adopte à l'unanimité le taux de 3 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. (à l'exception des abris de jardin, pigeonniers et colombiers).

**Taxe d'aménagement de zone** (DE\_2016\_131), suite à la disparition de la PVR le conseil municipal est sollicité pour transformer celle-ci en taxe d'aménagement de zone. Cette taxe doit rembourser les différents aménagements : extension de réseau, renforcement, aménagement voirie... Il est proposé aux conseillers municipaux un taux de 12 %. Celui-ci est adoptée à l'unanimité. Cette taxe concerne à Chigy la rue des Grandes Hâtes, la rue des Presles, la rue des vieilles Chenevières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Indemnité pour le receveur municipal** (DE\_2016\_132) 9 voix s'opposent à cette disposition 22 sont favorables. Un élu propose un taux de 70 % sur la base de calcul. Une majorité de 19 conseillers décide un taux de 50 %.

**Décision modificative** (DE\_2016\_133) Le maire expose la mise en conformité du budget de la zone d'activité de la Grenouillère. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative

**Présentation de la fiscalité** Au vu des décisions qui seront à prendre avant le 30 novembre 2016 concernant le choix du lissage de la fiscalité, une présentation à l'ensemble des conseillers municipaux est faite afin qu'ils puissent faire remonter leurs remarques auprès des membres de la commission des finances, laquelle travaillera sur ce sujet avant que cela ne revienne en conseil municipal.

Un certain nombre de points sont précisés :

La commune est tenue de faire converger ses taxes d'impôts locaux vers les mêmes taux d'imposition d'ici 13 ans.

A Theil, la taxe d'assainissement qui entre dans le prix de l'eau est très faible et n'est pas représentative du coût réel. Or des investissements importants de mise aux normes sont à réaliser. Il est nécessaire de les financer et que la taxe d'assainissement puisse rembourser les emprunts. La commune souhaite éviter une hausse brutale de cette taxe.

Le principe retenu par la commission finance est de stabiliser le plus possible la pression fiscale sur les ménages. Une première étude est faite :

Parallèlement à la baisse des taxes d'habitation et du foncier bâti sur Theil, on procéderait à une augmentation pondérée de la taxe d'assainissement pour diminuer légèrement la pression fiscale sur Theil. Cette pression fiscale moyenne à Theil baisserait de 7,5% sur 13 ans soit 0,5% par an environ.

En moyenne, pour Chigy l'augmentation due au lissage des taxes serait de l'ordre de 6% sur 13 ans (moins de 0,5% par an) et sur Vareilles de 3% (moins de 0,3% par an)

**Conventions scolaire avec Cerisiers (DE 2016 134)** le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise le Maire à signer les conventions pour les élèves de Vareilles avec l'école de Cerisiers.

**Conventions scolaire avec Vaumort (DE 2016 135)** le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise le Maire à signer les conventions pour les élèves de Theil sur Vanne avec l'école de Vaumort.

**Location des salles des fêtes (DE\_2016\_136)** une harmonisation des tarifs de location est présentée au conseil municipal, celle-ci est validée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. (Ceux-ci seront disponibles en mairie ou sur le site internet : <http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr>) .

Il est également décidé que la salle des fêtes de Theil-sur-Vanne fonctionnera en régie. Les salles des fêtes de Vareilles et Chigy fonctionneront avec des titres de recettes.

**Concession dans les cimetières** Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs pour les concessions : trentenaire, temporaire de 15 ans, caverne et le columbarium. (Ceux-ci seront disponibles en mairie ou sur le site internet : <http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr>) .

La demande concernant la suppression de la concession cinquantenaire fait débat. Seule la commune de Vareilles possède ce choix aujourd'hui.

Il est précisé qu'une concession trentenaire peut-être renouvelée ce qui permet de garder un lien avec la famille pour l'entretien de la sépulture et d'avoir une durée totale de concession supérieure à 50 ans.

Compte tenu des remarques faites par les 12 voix favorables au maintien de la formule cinquantenaire, il est décidé de reporter cette décision au prochain conseil municipal pour avoir le temps de mener une réflexion.

**Les fêtes dans Les Vallées de la Vanne** Une réunion des deux comités des fêtes et de La Puce, organisateurs des 3 manifestations phares : les feux de la Saint-Jean à Theil, les feux de l'été à Chigy et les Saints de Glace à Vareilles, a été organisée par la municipalité. Celle-ci souhaite pérenniser ces trois manifestations et soutiendra les associations financièrement, pour l'établissement et la reproduction des documents, pour la communication, les relations publiques, et toute demande spécifique.

Monsieur le maire rappelle que la réalisation de fêtes ou manifestations n'est pas de la compétence de la municipalité. En dehors des problèmes matériels, le concept même d'une manifestation doit être porté par des hommes. L'esprit d'une manifestation est fondamental pour sa survie.

Tout en gardant leur entière indépendance de conception, certaines associations envisagent de mutualiser leurs moyens, essentiellement pour la phase active des derniers jours précédents la fête.

Dores et déjà sont maintenus pour l'année 2017 :

- Les feux de la Saint-Jean à Theil le 8 juillet. A cet occasion sera tiré le feu d'artifice de la commune
- Les feux de l'été à Chigy le 24 juin ou le 1<sup>er</sup> juillet

**Acquisition de stands** Suite à la proposition de la Communauté de Communes d'acquiescer des stands pour les différentes manifestations, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés accepte l'acquisition de 6 stands de 3m par 3m.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**11 novembre** : les cérémonies seront réalisées dans chacune des communes historiques.

**Concerts de Christelle Loury le 19 novembre** environ une soixantaine des aînés sollicités a répondu à l'invitation pour participer à l'un des deux concerts offerts par la commune. Les autres places seront mises en vente prochainement.

**Participation citoyenne** l'adjudant de gendarmerie Guhur, responsable du projet, vient de prendre ses fonctions à Villeneuve-l'Archevêque. Une formation sécurité citoyenne va être mise en place pour les personnes inscrites dans cette démarche.

**Journal communal** une réunion est prévue le 28 octobre pour le lancement de celui-ci. Nathalie Collin prend la parole pour présenter le travail initié et distribue une page du sommaire validé par la commission bulletin.

**Communication aux habitants** : aujourd'hui, la commune dispose d'environ 130 adresses mail. Nous diffusons sur ces boîtes mail le compte-rendu du conseil municipal, toutes les informations importantes de la vie communale, et tous les week-end, la liste des manifestations sur la Commune et la Communauté de Communes. Le retour est très positif.

**Les envois sont faits automatiquement de façon individuelle et nul ne peut connaître les autres adresses de diffusion.**

Toutes les personnes désireuses de recevoir les informations de la commune peuvent donner leur adresse mail en mairie ou la communiquer à l'adresse suivante : [mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr](mailto:mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr)

**Un logo pour la commune** : une idée nous a été soumise afin d'organiser un concours pour la création d'un logo pour la commune Les Vallées de la Vanne. Tous les artistes sont invités à faire une proposition pour le 15 décembre 2016.

**Vareilles cœur de village** : une réflexion sur la rénovation du cœur de village est lancée. Elle concernera les trottoirs et la mise aux normes handicapés.

**Connexion internet** : des dysfonctionnements des connexions Internet sont observés sur la commune. Le président de la CCVPO et le maire de la commune ont déjà écrit, séparément, à Orange pour en demander les raisons. Les élus sont sollicités pour nous faire remonter des données chiffrées via les outils en ligne.

**Téléphonie mobile** : suite au dernier relevé de connexion aux réseaux mobiles effectués par les élus nous avons transmis nos constats au conseil départemental, par le biais de la communauté de communes afin que Vareilles puisse entrer dans un programme d'éradication des zones blanches.

**Compétences intercommunales** : la loi NOTRe impose de nouvelles compétences à la communauté de communes. Le conseil communautaire se prononcera sur ce sujet lors de sa prochaine réunion. Il reviendra aux communes de prendre des délibérations pour entériner les nouveaux statuts de la communauté de communes suite à cette loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40.

Toutes les personnes désireuses de recevoir les informations de la commune peuvent donner leur adresse mail en mairie ou la communiquer à l'adresse suivante : [mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr](mailto:mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr)



Le procès verbal intégral est consultable dans chaque mairie ou à l'adresse internet suivante :

<http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr/viemunicipale.html>